

Programme conforme aux exigences du dispositif d'habilitation  
« Sauvetage Secourisme du Travail (SST) » en vigueur développés par  
l'INRS et l'Assurance maladie-Risques professionnels.

#### **MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :**

Basée sur des études de cas, des démonstrations pratiques, des phases d'apprentissage et des cas concrets. Cette formation SST obligatoire (sauveteur secouriste du travail) est essentiellement pratique et le plus proche possible du terrain.

Formation dispensée par un formateur FORQA habilité titulaire du certificat formateur SST en cours de validité dont les compétences ont été reconnues et certifiées par l'INRS.

#### **PROGRESSION PÉDAGOGIQUE**

Présentation des membres de la session et le formateur, des modalités pratiques et pédagogiques de la formation des SST et du système d'évaluation.

#### **DOMAINE DE COMPETENCES 1**

##### **Intervenir face à une situation d'accident du travail**

#### **1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise**

- 1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST :
  - définition, rôle et cadre juridique du SST ainsi que les différents codes de référence (pénal, civil, travail et sécurité sociale)
- 1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours :
  - mobiliser ses connaissances de son intervention
  - Les limites de l'intervention du SST (dans le temps, les moyens et l'espace)

#### **2. Protéger de façon adaptée**

- 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations :
  - les outils permettant d'alerter la population
  - les consignes en cas d'alerte aux populations.
- 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées :
  - repérer les 4 familles de danger
  - les notions de situations dangereuses
- 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même :
  - les 3 types d'actions possibles pour mettre en œuvre une protection adaptée : supprimer, isoler, soustraire.

#### **3. Examiner la victime**

- 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée :
  - importance de l'ordre déterminé lors de la phase d'examen
  - saignement abondant (recherche visuelle, palpation),
  - obstruction grave, réponse ou réaction et respiration
  - importance du retournement
  - ordre déterminé et libération des voies aériennes
- 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime :
  - les signes particuliers de malaises (AVC ...)
  - les différentes brûlures (gravité).
  - douleurs empêchant certains mouvements ou plaie qui ne saignent pas abondamment.
- 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre :
  - ordre priorité des actions sur plusieurs signes
  - importance de l'examen pour choisir les gestes de secours qui suivront

#### **4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime**

- 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte :
  - les différents éléments du message d'alerte :

#### **CADRE RÉGLEMENTAIRE :**

Selon l'article R. 4224-15 du code du travail français : En France, la présence de secouristes (SST ou PSC1) est obligatoire. « Dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de quinze jours, où sont effectués des travaux dangereux, un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence. » Les sauveteurs-secouristes du travail doivent représenter 10 à 15% des effectifs du chantier ou de l'atelier.

#### **OBJECTIFS :**

- A l'issue d'une formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s) d'un accident ou d'un malaise.
- Il doit être capable également d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation, et des procédures spécifiques de l'entreprise.
- Être acteur de la prévention dans l'entreprise.

#### **APTITUDES :**

Toute personne amenée à donner les premiers secours sur son lieu de travail.

#### **PUBLIC CONCERNÉ :**

Personnel désigné pour être sauveteur secouriste du travail.

#### **PRÉREQUIS :**

Aucun prérequis.

**DURÉE :** 2 jours, soit 14 heures

**NOMBRE DE CANDIDAT :** De 4 personnes minimum à 10 personnes maximum

**TARIFS :** A partir de 234 €.

#### **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :**

Formation en groupe, en présentiel exclusivement.  
Inscription préalable 24h à l'avance (sous réserve des places disponibles).  
Nous proposons des formations Inter tous les mois dans nos centres de formation et nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive pour une formation Intra (en 24h selon disponibilité).

#### **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :**

Tous nos centres sont ERP, accessibles aux PMR. FORQA est à la disposition des personnes en situation d'handicap pour étudier les possibilités de mises en œuvre de la formation, le cas échéant les orienter vers nos partenaires.

**CONTACT :** Pour plus d'informations veuillez contacter votre Conseiller formation ou rendez-vous sur le site [www-forqa-groupe.com](http://www-forqa-groupe.com).

#### **4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime (suite)**

- 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise :
- les numéros des secours publics
  - les consignes liées à l'organisation des secours dans l'entreprise avec les personnes à alerter.
  - favoriser l'accueil et l'acheminement des secours au plus près de la victime.
- 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même :
- les critères de choix de la personne à qui confier la mission d'alerter.

#### **5. Secourir la victime de manière appropriée**

- 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

### DOMAINES DE COMPETENCES 2

#### Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

#### **6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise**

- 6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise :
- les notions de base en matière de prévention
- 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise :
- le rôle du SST dans la prévention : avant, pendant et après un AT
  - articulation des actions avec les acteurs de la prévention
  - les documents "obligatoires »

#### **7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail**

- 7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées :
- observation d'une situation de travail
  - le mécanisme d'apparition du dommage
  - les notions de danger grave et imminent.
- 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels :
- mobilisation des concepts de risque, événement déclencheur et dommage(s) potentiel(s)

#### **8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention**

- 8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement :
- suppression du danger pour supprimer le risque.
  - réduction du risque en cas de persistance du danger (les moyens de protection collective/individuelle)
  - les principes généraux de prévention
  - l'importance du rôle du SST pour les autres acteurs de la prévention internes
- 8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée :
- les outils éventuels existant dans l'entreprise à destination des acteurs pour traiter les situations dangereuses.
  - les différents éléments du message relatant la situation dangereuse.
- 8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration :
- proposition d'action de prévention.
  - participation à la mise en place d'action de prévention.
  - identification des situations où il est possible d'agir.

#### **9. Épreuves certificatives 1 et 2 (2h pour 10 participants)**

9.1. Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur. Le scénario proposé par le formateur devra être crédible en situation de travail et devra comporter au minimum les éléments suivants :

- 1 victime / 1 lésion,
- 1 ou plusieurs dangers persistants,
- 1 ou plusieurs témoins,
- des moyens de simulation adaptés à la situation de travail choisie.

Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

9.2. Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

LIEU: Inter/Intra.

**MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :**

**En inter chez FORQA FORMATION**

**Fourni par FORQA FORMATION :**

Une salle de formation (assez volumineuse pour pratiquer les gestes), équipée de tables, chaises et tableau blanc.  
Un ordinateur, un vidéo projecteur, plan d'intervention + pictogrammes, plan d'actions prévention + pictogrammes, défibrillateur de formation, lot de mannequins avec peaux de visage individuelles ou dispositif de protection individuelle : nourrisson, enfant et adulte, divers matériels pour la réalisation des simulations et matériel d'entretien des mannequins et consommables.  
Un aide-mémoire « Sauveteur secourisme du travail » (Edition INRS ED 4085) sera remis à chaque participant.

**Fourni par votre entreprise :**

Un interprète dans le cas où un stagiaire aurait des problèmes de compréhension avec la langue française.

**En intra sur le site de votre choix :**

**Fourni par votre entreprise :**

Une salle de formation (assez volumineuse pour pratiquer les gestes), équipée de tables, chaises et tableau blanc. Un interprète dans le cas où un stagiaire aurait des problèmes de compréhension avec la langue française.

**Fourni par FORQA FORMATION :**

Un ordinateur, un vidéo projecteur, plan d'intervention + pictogrammes, plan d'actions prévention + pictogrammes, défibrillateur de formation, lot de mannequins avec peaux de visage individuelles ou dispositif de protection individuelle : nourrisson, enfant et adulte, divers matériels pour la réalisation des simulations et matériel d'entretien des mannequins et consommables.  
Un aide-mémoire « Sauveteur secourisme du travail » (Edition INRS ED 4085) sera remis à chaque participants.

**MODALITÉS D'ÉVALUATIONS D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION ET/OU DE L'EXAMEN :**

Cas pratique suivant le document de référence de l'INRS.

**Cas du stagiaire n'ayant pas validé la totalité des compétences :** A l'issue des 2 épreuves certificatives, si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs des compétences du référentiel, il ne peut obtenir son certificat de SST. Il est néanmoins possible, si le temps le permet, de lui faire repasser l'une ou les 2 épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante(s). Sinon, il lui est également possible de se réinscrire à une nouvelle session de formation. Il pourrait alors demander, préférentiellement à l'organisme qui l'a initialement formé, un allègement de formation et repasser la ou les épreuves lui permettant de valider la ou les compétences manquantes. Pour demander cet allègement, le candidat produira une attestation de fin de formation, reçue à l'issue de la 1ère session et faisant apparaître les résultats des acquis de sa formation SST. Il est préconisé que cette session de « rattrapage » intervienne dans les 6 mois suivant la 1ère session de formation.

**FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION (diplôme, certificat, attestation...)**

A l'issue de cette évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail d'une validité de 24 mois sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

Délivrance d'un certificat de réalisation à la fin de la formation ainsi qu'une attestation de fin de formation mentionnant les acquis.